



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 120228

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la proposition qu'il a faite l'an passé aux dermatologues de bénéficier d'un accès direct, dans le cadre du dépistage précoce des cancers de la peau et notamment du mélanome. Les trois quarts des dermatologues seraient favorables à cette proposition. Or, selon le Syndicat national des dermato-vénérologues, les services de son ministère sembleraient revenir sur cette proposition. Cette organisation souligne notamment que seul le dermatologue dispose de l'expérience et de l'expertise nécessaires à un diagnostic rapide et précis, ainsi qu'à une prise en charge immédiate. Par ailleurs, le syndicat en question souligne que le plan « Cancer » lancé en 2003 prévoyait d'améliorer les conditions de détection précoce du mélanome. Le bilan de ce plan en 2006 n'a pu rendre compte d'aucune avancée dans ce domaine, alors que des progrès ont été réalisés dans le dépistage de tous les autres cancers ciblés. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120228

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2335